



FO ESR 42

Syndicat de la FNEC-FP FO (Fédération Nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle Force Ouvrière)

Bourse du Travail - Cours Victor Hugo - 42028 Saint-Étienne Cedex 1

e-mail : fo@univ-st-etienne.fr – Site : <http://fnecfpfo42.fr/foesr42>

Comité technique de l'UJM du 23 juin 2021

Notes de CR de vos élus FO

RIFSEEP : information sur le lancement d'une nouvelle réflexion	1
Expérimentation d'une nouvelle organisation de campus sur le campus Santé et campus de Roanne	2
Campagne d'emplois contractuels 2021	2
Bilan du parcours formation obligatoire des enseignants-chercheurs stagiaires et « enseignement en distanciel » (et rentrée 2021)	3
Cadre général des primes pour charges administratives.....	4
Complément de poste au titre de la campagne d'emplois titulaires	4
Nouvelle configuration des services scolarité IAE	4
Création d'une école d'économie.....	4
Mise en place d'une commission de déontologie	5
Questions diverses.....	5
Résultats aux concours pour promotions par liste d'aptitude	5
Logiciel OSE.....	5
Calendrier universitaire, validation des services des enseignants pour prise en compte de leurs congés maladie	5
Vote électronique pour les élections professionnelles 2022	5

RIFSEEP : information sur le lancement d'une nouvelle réflexion

* **Julie Boyer-Dumont (VP RSE)** : ouverture de ce dossier. Sa mise en place va permettre de renforcer l'attractivité de l'UJM. Présentation de la procédure, avec réunions, mise en place d'un « comité de pilotage » et de groupes de travail.

* Le DGS rappelle qu'on a aussi une problématique réglementaire, car il faut mettre en place ce nouveau régime indemnitaire. L'idée est que le nouveau dispositif soit opérationnel dès janvier 2022.

* **FO ESR 42** : Nous rappelons notre position : le plus simple est qu'il y ait correspondance entre grades et groupes de fonctions, ce qui est réglementairement tout à fait possible. À propos des montant planchers des primes par corps, groupes et grades. **On demande qu'il y ait une hausse significative (à notre avis il faut au minimum du minimum + 10 % pour tous)** pour que personne n'y perde et même peut-être pour que tout le monde y gagne.

-> **Président** : sur la question du montant plancher nous vous rejoignons. Nous sommes conscients qu'il faut mettre en place de manière rapide une solution pour revaloriser la rémunération des BIATSS, titulaires comme contractuels. Ça ne signifie pas qu'on sera d'accord sur tout.

* **FO ESR 42** : à propos du **CIA**, on est étonnés que la question du CIA revienne. Il avait été annoncé que le CIA ne serait pas utilisé, sauf pour des raisons très particulières (fonctions intérimaires

notamment). Nous sommes quant à nous pour que le CIA ne soit pas utilisé, c'est-à-dire soit égal à zéro.

-> **R. de la présidence** : entre CIA égal à zéro et CIA égal à 100 % il y a tout un éventail. Il faudra que l'on règle la question des primes, dans la transparence, et qu'elle soit totale pour tous les régimes indemnitaires de tous les personnels.

-> **J. Boyer-Dumont** rappelle aussi qu'il sera possible de revenir sur les cotations d'année en année.

En réponse à une autre question il est précisé que la question de la revalorisation des **primes des contractuels** sera envisagée dans un second temps.

Expérimentation d'une nouvelle organisation de campus sur le campus Santé et campus de Roanne

Pour information. Nous tenons le document à disposition.

*** Président :**

Multiplication d'acteurs publics qui génère des complexités dans la vie de tous, BIATSS, enseignants, EC, chercheurs. Notre souci n'est pas de renforcer les Facultés, car nous sommes une université pluridisciplinaire et il ne faut donc pas une organisation en silos. Il ne faut évidemment pas mettre en cause les prérogatives des doyens mais il faut une structure administrative forte qui permettra aux doyens d'engager l'université sur des dossiers.

Pôle Santé : très complexe compte tenu du nombre d'acteurs. Et nous avons pointé des difficultés, qu'il faudrait régler avant que le CHSCT soit saisi.

Roanne : campus délocalisé remplissant des missions de service public avec une attente territoriale particulière. IUT + antenne IAE + antenne FST. Et des collègues disent « Nous souhaitons faire société sur Roanne ». On est dans le cadre d'une refondation, qui est possible à l'intérieur de l'IUT.

Cadre expérimentation : on souhaite y dédier l'année qui vient, pour aboutir à la rentrée 2022.

* **FO ESR 42** : Concernant Roanne, on se félicite que la réflexion soit ouverte, c'est ce qu'ils demandaient notamment les collègues des filières hors IUT. En revanche, le fait que la réflexion s'ouvre ne doit pas non plus avoir comme effet secondaire que des problèmes qui ont été difficiles à régler cette année resurgissent dès la rentrée (on songe en particulier au paiement des heures complémentaires dans les filières hors IUT).

* **Président** : on a demandé des postes pour Roanne. Par ailleurs les heures complémentaires doivent évidemment être payées, c'est un principe. Mais il faut aussi mettre en place une réflexion pour que les services prévisionnels soient validés le plus tôt possible.

* **FO ESR 42** : oui, **nous sommes entièrement d'accord car c'est ce que nous demandons depuis un certain temps** ; il faut que les services prévisionnels soient entérinés au plus vite, à la fois pour le paiement des HC et pour la reconnaissance des droits à congés des enseignants et EC selon la circulaire de 2012.

Campagne d'emplois contractuels 2021

Nous tenons le document à disposition.

- Renouvellement de postes pour avoir des continuités effectives. On propose des postes à 100 % plutôt que des postes à 50 %.

* **FO ESR 42** :

- tant mieux si l'on évite les postes à temps non complet, il faudrait le faire pour les postes déjà existants, car il y a des temps partiels subis !
- il y a tout de même beaucoup de postes d'enseignants LRU ou d'enseignants-chercheurs LRU (plus de 20 postes d'enseignants). Quand il s'agit de contrats qui donnent lieu à des postes, pourquoi pas, mais là ce sont des contrats qui perdurent, on maintient donc tout de même une très grande précarité dans la durée avec, compte tenu du niveau de qualification demandé, une rémunération extrêmement faible, et de surcroît sans réévaluation pour les enseignants et EC (sans même parler d'une grille qui pourrait être envisagée). On ne peut donc voter pour.

-> **Président** : *l'UJM est extrêmement mal dotée, on ne fait que le répéter mais c'est vrai. On aurait dû être mieux dotés lors du passage à l'autonomie, et d'autant plus que l'on était sous-dotés déjà avant, si bien que le calcul fait au départ nous désavantageait. Ce sont des dizaines de millions d'euros qui nous manquent au niveau de la dotation de fonctionnement (environ 40 M. d'euros). Sous-dotation par rapport à des universités comparables d'environ 2000 euros par étudiant. Notre combat est donc d'arriver à obtenir ces dotations.*

* **Vote** : les représentants FO ESR 42 votent contre.

Bilan du parcours formation obligatoire des enseignants-chercheurs stagiaires et « enseignement en distanciel » (et rentrée 2021)

Il y avait 12 nouveaux maîtres de conférences cette année.

* **FO ESR 42** : on apprécie que pour ceux qui n'ont pu suivre tout le volume obligatoire de la formation puissent compléter l'année suivante, et donc que ceci ne remet pas en question les titularisations des 12 nouveaux maîtres de conférences stagiaires.

- Concernant le contenu dans les ateliers obligatoires, il y en a plus de la moitié (5 sur 9) qui concernent l'enseignement à distance. Et dans les ateliers au choix, il y en a aussi de nombreux. Malheureusement, on a vu ce que donnait le distanciel dans le cadre de la gestion Covid imposée par le gouvernement : c'est non seulement pour les étudiants une dégradation considérable de l'enseignement et une privation de leur droit à accéder aux cours (CM, TD, TP). Il faudrait donc réduire cette part.
- En outre il ne serait pas mal qu'il y ait une formation sur les droits et les devoirs des enseignants-chercheurs, et singulièrement sur les droits évidemment.

* **DRH** : *Il y a déjà une formation sur les droits et devoirs des agents. On pourrait en effet aller plus loin, notamment concernant la spécificité des EC. On va faire remonter ceci.*

* **Président** :

Concernant l'« enseignement en distanciel », il faut préciser les choses. Nous, présidents d'université, comme nous m'avons dit au préfet et au recteur au niveau régional, nous sommes unanimes sur l'idée qu'il nous faut rétablir la priorité à l'enseignement en présentiel.

Il n'y a aucune stratégie pour ne pas répondre aux obligations que nous avons vis-à-vis des étudiants.

Mais il faut former aussi les collègues à ce sujet au cas où.

Je sais que la communauté universitaire craignait que l'on ne profite de la crise sanitaire pour basculer durablement vers distanciel mais ce ne sera pas le cas à l'UJM. L'EC reste complètement libre de sa pédagogie et la présidence ne veut pas faire d'ingérence à ce sujet.

* **Commentaire FO ESR 42** : FO ESR 42 se félicite de cette position, qui correspond à sa demande de rétablissement intégral de tous les cours, en présence des étudiants.

Cadre général des primes pour charges administratives

Nous tenons le document à disposition.

Dans une réponse est abordée la question de la création de fonction de conseiller politique. Le contexte post Idex réclame que nous continuions à discuter avec les établissements lyonnais. Il faut aussi fluidifier les relations.

* **FO ESR 42** : Pourquoi baisse des montants plafonds ?

* **Président** : *il y avait des volumes horaires ou des plafonds divers, pas de raison d'entretenir des différences.*

* **FO ESR 42** : **à propos des Publications de l'UJM, pourquoi passer d'un VP à un responsable scientifique ?**

* **Président** : *pas de changement sur le niveau de responsabilité des collègues, qui au contraire auront plus de liberté vis-à-vis de la présidence.*

Par ailleurs tout l'organigramme des VP chargés de missions etc. sera publié sur le site Internet.

* **FO ESR 42** : très bien car souvent les collègues ne savent pas du tout qui fait quoi.

* **Vote** : les représentants FO ESR 42 se sont abstenus (en raison de la baisse des montants plafonds).

Complément de poste au titre de la campagne d'emplois titulaires

Il s'agit de la mise au concours d'un poste de maître de conférences en gestion « au fil de l'eau » (recrutement avant la fin de l'année 2021) sur le site de Roanne.

FO ESR 42 : par principe, FO ESR 42 n'est pas favorable aux publications de postes au fil de l'eau, qui ne garantissent pas la publicité nécessaire pour que le concours soit le plus ouvert possible et le recrutement le meilleur possible. On ne peut donc être pour.

* **Vote** : FOESR 42 s'est abstenu (pas de raison de voter contre une publication de poste ; mais les modalités de publication ne sont pas satisfaisantes).

Nouvelle configuration des services scolarité IAE

Nous tenons les documents à disposition.

Voir à ce sujet les interventions des représentants FO ESR 42 en CHSCT.

* **Vote** : les représentants FO ESR 42 se sont abstenus (voir aussi CR du CHSCT. Réorganisation sans doute nécessaire mais très lourde, qui risque fort d'impacter négativement les conditions de travail certains collègues).

Création d'une école d'économie

Pour information (pas de vote).

* **Président** : *Il y a deux ans nous avons été saisis par des collègues enseignants et enseignants-chercheurs de la demande de création d'une école d'économie. Ce qui permettrait de distinguer ce qui se fait à St-Etienne. Et il y a une recherche importante avec le GATE. ET ceci permettrait de renforcer des partenariats avec écoles et instituts. On a reçu un argumentaire scientifique et académique pour créer une école d'économie. On va engager la réflexion à ce sujet. Installation prévue en 2022. L'IAE se placera lui-même dans une dynamique propre et rejoindra sans doute le réseau des IAE.*

* **FO ESR 42** : nous ne sommes pas intervenus ; nous verrons seulement les conséquences au fil du temps pour les personnels, de toutes catégories.

- Une question a été posée sur la répartition des personnels.

-> R. : *pour l'instant c'est encore en discussion et le CT sera bien sûr consulté.*

- Autre question sur le fait qu'il y a actuellement une réorganisation de l'IAE, la création de l'école d'économie ne va-t-elle pas remettre en question ce qui est en train d'être fait ?

-> R. : *les deux sont en fait menés en parallèle.*

Mise en place d'une commission de déontologie

Pour information. Nous tenons le document à disposition.

Questions diverses

Résultats aux concours pour promotions par liste d'aptitude

- Une question a été posée sur le fait de savoir il y a eu seulement 2 promotions par LA à l'UJM pour la 2^e année consécutive.

* **DGS** : *s'inquiète du résultat aussi, puisqu'il n'y a plus aucune information via les CPE ou les CAP... Président renchérit en disant qu'un gros travail est fait à l'UJM mais qu'il est à craindre que le ministère ait une gestion assez statistique des dossiers.*

* **Remarque complémentaire FO ESR 42** : *c'est malheureusement une des conséquences de la loi de transformation de la fonction publique, dont FO demande toujours l'abrogation. Ce qui est vrai pour les syndicats (fin de l'accès aux informations, impossibilité de contrôler l'impartialité du travail fait par les directions, au niveau local comme ministériel) est vrai aussi pour les directions d'établissements face aux ministères.*

Logiciel OSE

- Remarque d'une représentante CGT FERC-SUP 42 sur le fait que ce logiciel mobilise beaucoup plus de compétences, implique un transfert de responsabilités RH (validation de services de vacataires, mise en paiement d'heures par exemple...) et qu'il n'y a pas eu de formation.

* **Remarque complémentaire FO ESR 42** : nous rejoignons complètement cette analyse. Il faudra revenir sur la question de ce logiciel et des conséquences sur les personnels administratifs qui doivent l'utiliser.

Calendrier universitaire, validation des services des enseignants pour prise en compte de leurs congés maladie

* **FO ESR 42** souhaitait aborder ce sujet parmi les questions diverses. Mais il a été en fait abordé par le président lui-même par le truchement de la discussion à propos des heures complémentaires à Roanne (voir [ci-dessus](#)).

-> **FO ESR 42 se félicite** que sa demande d'une validation précoce des services en vue du paiement des heures complémentaires des enseignants et EC comme de la prise en compte réglementaire de leurs congés dans leurs services (circulaire de 2012) ait été entendue.

Vote électronique pour les élections professionnelles 2022

Pour information. Le vote électronique devient la norme pour les élections professionnelles 2022.